

LES ASSISES DE LA SIMPLIFICATION EN 9 QUESTIONS

Les Assises de la simplification répondent à la volonté de Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation, d'accompagner les entreprises, en commençant par les écouter sur les difficultés qu'elles rencontrent.

L'objectif est d'abord de connaître les propositions de simplification des démarches administratives et des obligations auxquelles les entreprises doivent répondre.

TOUS LES ENTREPRENEURS SONT CONCERNES

1. Que sont les Assises de la simplification ?

Les Assises consistent en une démarche qui veut faire remonter au Gouvernement des propositions de simplification des démarches administratives, directement émises par les entrepreneurs.

2. Quand se déroulent les Assises de la simplification ?

Cette initiative doit être efficace : elle débute dès le début de l'année 2011. Les Assises suivent un processus progressif et rapide en trois phases de début février à la mi-avril 2011.

3. Qui y participe ?

Plusieurs centaines d'entrepreneurs, partout en France, ainsi que d'autres acteurs concernés par le sujet (ex : Chambres de Commerce et d'Industrie, organisations patronales etc.) y participent.

VOUS POURREZ SOUMETTRE DES SOLUTIONS CONCRETES A L'ADMINISTRATION

4. Comment contribuent les entrepreneurs ?

Les correspondants départementaux des PME (DIRECCTE) sont mobilisés pour recueillir votre point de vue. Ils se déplaceront chez vous pour s'entretenir directement avec vous et vos employés. La démarche est donc au plus proche de votre travail.

5. Sur quoi vont porter les entretiens ?

Les entretiens vous permettront d'abord d'apporter votre avis général sur les démarches administratives. Ensuite, deux thèmes plus précis vous seront proposés pour « aller plus loin » dans la discussion et détailler votre situation. Vous pourrez alors émettre des propositions.

6. Que sont les thèmes qui vous seront proposés ?

Ils correspondent à des « moments de vie » des entreprises : « *Je recrute* » ; « *Je fais construire* » ; « *Je tiens ma comptabilité* » etc. Sur les deux thèmes, vous pourrez détailler le temps et les coûts relatifs aux démarches administratives auxquelles vous répondez.

VOUS CONNAITREZ DES AVRIL 2011 LES PROPOSITIONS VENUES DE TOUTE LA FRANCE

7. Que se passera-t-il par la suite ?

Une seconde phase aura pour objectif de synthétiser les différents résultats au niveau régional. Des réunions de synthèse seront présidées par les Préfets à cet effet courant mars. Différents acteurs y participeront.

8. Quand le Gouvernement réceptionnera-t-il les propositions ?

La dernière phase sera celle des Assises nationales à la mi-avril à Paris. Cet événement permettra de dégager des mesures de simplification qui pourront être opérationnelles en peu de temps.

9. Comment pourrez-vous évaluer l'impact de votre participation ?

Tous les rapports, régionaux et national seront disponible sur internet sur : www.pme.gouv.fr/simplification/. Sur la même page vous pourrez suivre les mesures prises avant l'été 2011.